CENTRE PENITENTIAIRE D'AITON

NOTE A L'ATTENTION DE LA POPULATION PENALE ET AUX FAMILLES

Objet : **Réception de subsides par virement bancaire sur le CP d'AITON**

En plus de la possibilité de réception des subsides par mandat postal, vos familles et proches pourront vous envoyer de l'argent par virement bancaire.

Comment procéder ?

Soit au guichet d'une banque, soit par le biais d'internet, l'expéditeur remplit un ordre de virement et devra renseigner :

- **le bénéficiaire qui est le régisseur des comptes nominatifs et le RIB qui identifie le compte de la régie (voir partie pré-remplie ci dessous)**
- **la partie « facultative ou libre » qui comprend en général 31 caractères comprendra obligatoirement le numéro d'écrou et le nom du détenu et si possible son prénom**

Exemple d'ordre de virement :
Nom du bénéficiaire : CP AITON
AP-REGIE COMPTES NOMINATIFS
RIB (régisseur des comptes nominatifs)

IBAN

F	R	7	6		1	0	0	7		1	7	3	0		0	0	0	0		0	0	1	0		0	0	0	1		0	7	7

CODE BIC : TRPUFRP1

La zone « motif du virement » qui comprend obligatoirement
le N° ECROU NOM ET PRENOM DU DETENU

Attention :

Si les informations demandées sont incomplètes, erronées ou illisibles, le virement sera rejeté et renvoyé à l'expéditeur, sous réserve que ses coordonnées soient bien identifiables.
Il faut compter un délai d'au moins une semaine entre l'ordre de virement et le versement de l'argent sur votre compte nominatif.
Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter votre travailleur social.